

# Compte rendu de Conseil Municipal

## Séance du 16 mai 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,

Date de convocation : 9/05/2017

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 15 Absent excusé : 0

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Jean-François TAILLANDIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME, Maryline FAURE.

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

**1- Droit de Prémption Urbain :** Le conseil municipal, après délibération, renonce à l'acquisition des parcelles suivantes : A n° 1353 (Du Bourg), superficie 7 a 68 ca et A n° 1395 (Du Bourg), superficie 0 a 49 ca. Ce bien comporte une maison d'habitation.

**2 – Personnel communal, poste d'adjoint technique :** le maire rappelle au conseil municipal le poste d'agent des services techniques créé par délibération du 18 décembre 2006 pour 20 h par semaine /35 h. Il y a lieu de le modifier et de le passer à 20 h 37 minutes / 35 h par semaine (ou 20 h 62 /35 h en centième) afin de se rapprocher le plus possible du temps de travail réellement effectué dans les divers services (cantine, garderie périscolaire, école) par l'agent occupant ce poste (emploi annualisé).

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'augmenter la durée de travail du poste de 20 h par semaine /35 h,
- de fixer à 20 h 37 minutes / 35 h ou 20 h 62 centièmes /35 h le temps hebdomadaire de travail de l'emploi (permanent) d'adjoint technique territorial, échelle C1, (le temps de travail de cet emploi est annualisé). Cette modification prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### 3 - Horaires de la garderie périscolaires – horaires de la garderie payante :

Le maire rappelle les horaires de la garderie périscolaire payante et gratuite (pour la pause méridienne) A compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017, en concertation avec l'école, nous avons sollicité l'académie pour une modification des horaires de l'école et passer à une semaine de 24 h d'enseignement au lieu de 23 h 30 actuellement (les 18 heures d'enseignement manquantes sur l'année scolaire sont récupérées). Pour aboutir à une semaine de 24 h il est prévu (sous réserve de la réponse favorable de l'académie) d'ajouter 10 minutes d'enseignement tous les lundis, mardis, et jeudis et ce de 16 h à 16 h 10. Cette modification des horaires de l'école nous oblige donc à revoir les horaires de la garderie périscolaire. Après délibération le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les horaires de la garderie périscolaire et les plages payantes (à compter de la rentrée de septembre 2017) tel que proposé soit :

Lundi, mardi, jeudi	Mercredi	Vendredi
Le matin : 7 h 30 à 8 h 30 <b>non modifié</b> garderie payante	de 7 h 30 à 8 h 30 <b>non modifié</b> garderie payante	de 7 h 30 à 8 h 30 <b>non modifié</b> garderie payante
Pause méridienne : de 12 h à 14 heures <b>non modifié</b> , garderie gratuite		Pause méridienne : de 12 h à 14 heures <b>non modifié</b> , garderie gratuite
le soir de 16 h 10 à 18 h 30 garderie, mais elle ne sera payante qu'à partir de 16 h 15 et jusqu'à 18 h 30		le soir de 14 h à 18 h 30 <b>non modifié</b> garderie payante

1/4

**4 - Urbanisme : déclarations préalables à la réalisation de travaux sur deux bâtiments : chapelle de Montsupt, et sanitaires publics situés place des Anciens Combattants :**

Pour ces deux bâtiments, les travaux envisagés sont : la rénovation des toitures (sans modification de hauteur et de surface), le changement des tuiles. Concernant la Chapelle, seule une partie de la toiture est concernée par cette remise en état.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- . d'autoriser le maire à déposer et signer les dossiers de déclarations préalables à la réalisation de travaux concernant les deux projets présentés,
- . de donner tout pouvoir au maire pour signer tout document s'y rapportant.

**5 - Comptabilité : décision modificative du budget n° 1 :**

M. le maire invite, M. Frédéric Millet à présenter ce dossier. M. Millet propose la décision modificative suivante :

- **Recettes de fonctionnement** : Chapitre 74 – article 74121 dotation de solidarité rurale, en plus **12 356 €**

- **Dépense de fonctionnement** : Chapitre 023 – virement à la section d'investissement, en plus **12 356 €**

**- Recettes d'investissement :**

Chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement, en plus 12 356 €

Chapitre 10 – article 10222 FCTVA, en plus 2 900 €

Chapitre 16 – article 1641 emprunt, en plus 4 774 €

**Total des nouvelles recettes d'investissement : 20 030 €**

**- Dépenses d'investissement :**

Chapitre 21 – article 21568, opération n° 406, protections poteaux incendies, en plus 30 €

Chapitre 21 – article 21571 matériel roulant (acquisition d'un véhicule pour le service technique) **nouvelle opération** n° 414, en plus 20 000 €

**Total des nouvelles dépenses d'investissement : 20 030 €**

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n° 1 du budget 2017, telle que présentée.

**6 - Autorisation donnée au maire pour l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion :**

Le maire rappelle que le véhicule communal utilisé par le service technique est en très mauvais état.

Des devis pour un nouveau véhicule ont été demandés à des garagistes. Vu l'offre du garage Vacheron de Savigneux, le maire propose d'acquérir un Ford transit Benne de 2013, d'un montant de 19 900 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le maire à signer la commande de ce véhicule pour un montant maximum de 19 900 € TTC.

**7 - Demande de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône Alpes pour l'achat d'un véhicule pour le service technique de la commune.**

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention, d'un montant de 13 304.63 € auprès de la Région Auvergne – Rhône Alpes pour l'achat d'un véhicule utilitaire d'occasion dont la dépense est estimée à 16 630.79 € H.T.

**8 - Approbation des programmes de travaux et demandes de subventions auprès du département de la Loire pour des travaux : à la Chapelle de Montsupt, sanitaires publics et poteau incendie :**

M. le maire présente les devis relatifs à ces opérations :

. rénovation de la toiture, changement des tuiles, de la Chapelle : 7 280.00€ H.T. soit 8 736.00 € TTC

. rénovation de la toiture, changement des tuiles, des sanitaires publics : 1 360.82 € H.T. soit 1 632.98 € TTC

. fourniture et pose d'un poteau incendie à Montsupt : 2 577.81 € H.T. soit 3 093.38 € TTC

**Total ..... : 11 218.63 € H.T. soit 13 462.36 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- . d'approuver les trois programmes de travaux présentés pour un montant de 13 462.36 € TTC, d'arrêter les modalités de financement et de solliciter une subvention auprès du département de la Loire (sur la base du montant H.T. 11 218.63 €

## 9 - Courrier d'un parent d'élèves souhaitant un service de restauration le mercredi midi.

### Le maire :

- . donne lecture du courrier d'un parent d'élèves souhaitant un service de restauration le mercredi midi.
- . invite le conseil municipal à s'exprimer au sujet de cette demande.  
Après en avoir discuté et en avoir délibéré, **le conseil municipal**,
- . considérant que c'est la seule demande de mise en place de service de restauration le mercredi midi reçue en mairie récemment,
- . décide de ne pas organiser le service cantine scolaire le mercredi midi.

## 10 - Programme de travaux (années 2018, 2019, 2020) sur la voirie de la commune d'intérêt communautaire :

**Le conseil municipal** après avoir pris connaissance du courrier de la Communauté d'Agglomération Loire Forez nous listant notamment les voiries en état « mauvais » et le coût estimatif sommaire des travaux à réaliser, **décide à l'unanimité, qu'au cours des années 2018, 2019, 2020, le programme de travaux portera sur les deux voiries communales d'intérêt communautaire suivantes : chemin des Perrières (VC 5) estimation sommaire 57 000 € et Rue des Salles (VC 17) estimation sommaire 35 000 € TTC.**

### Le conseil municipal est informé :

- **De la cérémonie organisée en mairie, le 3 juillet 2017**, à l'occasion du départ en retraite d'un agent de la commune. Le choix de la personne devant remplacer cet agent a été fait parmi des personnes titulaires du concours d'ASEM.
- **Il a été mis fin au contrat de l'emploi d'avenir** à durée déterminée à compter du 6 juin 2017.
- **Devenir du bâtiment communal abritant le commerce, bar, tabac épicerie.** Une réunion participative ouverte à tous les hautevillois (ses) aura lieu le 28 juin 2017 à 20 h. (elle fait suite à la 1<sup>ère</sup> réunion qui a eu lieu le 10 mars 2017). Le maire et des membres du conseil municipal ont rencontré deux architectes et un bailleur social pour discuter de ce dossier. Il nous a été conseillé de faire une étude d'aménagement global.
- **Très Haut Débit :** la commune est divisée en deux pour les travaux. La première partie des travaux commencera en 2018 et la deuxième partie en 2020.
- **Valorisation du Chemin de St-Jacques de Compostelle :** notre commune étant traversé par ce chemin, nous pourrions bénéficier gratuitement de divers équipements (toilettes sèches, deux pupitres d'information, un abri, trois tables, 2 bancs, un éco-compteur).
- **De la réunion en mairie avec le conseil départemental** à propos des travaux sur la RD 8 concernant la déviation (Bonson/Sury). Les matériaux nécessaires à ce chantier seront fournis par Thomas Granulats, exploitant de la carrière située au lieu-dit « Montclaret » à St-Georges-Haute-Ville. A partir du 1<sup>er</sup> juin 2017 et pour une période de 4 semaines ou plus selon les conditions météorologiques, des camions venant de la carrière traverseront notre village à raison de 10 camions à l'heure de 7 h 30 à 17 h. Ces camions emprunteront La Rue des Bessonnes, le centre Bourg, et se dirigeront sur St-Romain-Le-Puy. M. le maire demande à Madame Rivollier (responsable communication) de préparer une information à destination des habitants concernés par ce trafic. Durant cette période, il sera nécessaire de redoubler de prudence et de bien respecter le code de la route.
- **Plusieurs Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP)** sont inscrites au zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune. Récemment un promoteur nous a fait savoir qu'il envisageait d'acquérir un terrain en zone AUC pour y construire plusieurs logements tout en respectant le règlement de l'OAP.
- **Réunion publique d'information en mairie le 1<sup>er</sup> juin « Ma commune – Ma santé »** (complémentaire santé), ceci suite au partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale de la commune et l'association ACTIOM.
- **Le samedi 3 juin 2017, passage du rallye du Forez sur notre commune.**
- **Concours de pétanque des élus.** Il aura lieu le samedi 2 septembre 2017 à 14 h à Boën Sur Lignon.
- **Une rencontre est prévue avec les élus de l'ancien canton de St-Jean-Soleymieux**, le 7 octobre 2017, à 12 h (salle des fêtes de Chenereilles, il faut s'inscrire).
- **Fête de la musique** à St Georges Haute Ville. Des flyers seront à distribuer dans une quinzaine de jours. Les personnes disponibles pour aider à installer le podium et le chapiteau seront les bienvenues vendredi matin 16 juin 2017.
- **Facebook :** la commission communication ne souhaite pas que la commune crée un compte facebook. Cependant une information pourra être diffusée par l'intermédiaire d'une personne qui a un compte sur facebook à condition d'avoir obtenu l'accord de la commission communale communication.

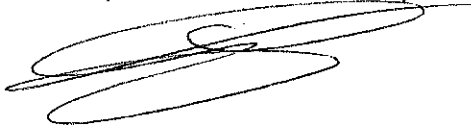
3/4

Suite des informations communiquées au conseil municipal :

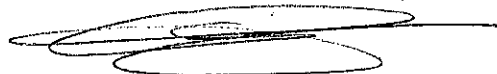
- PréAmballes : la préparation aura lieu le 30 mai 2017 à 14 heures.
- Bulletin communal (préparé en mai – juin) : les articles sont à adresser à Madame Rivollier.

*La séance de conseil est levée à 23 h 05*

*Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



*Le présent compte rendu a été affiché en  
mairie à partir du 22 mai 2017,  
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*



4/4